

LES RÈGLES PROFESSIONNELLES

du paysage

PORTÉE OPÉRATIONNELLE

Les règles professionnelles rédigées sous la direction de l'UNEP par des professionnels du paysage (entreprises de travaux paysagers, donneurs d'ordre, bureaux d'étude, enseignants, fournisseurs, experts) fixent des définitions du domaine d'application et des prescriptions techniques qui permettent à tous les professionnels de l'aménagement et du paysage d'être au même niveau de connaissance sur la manière de réaliser les travaux paysagers.

Elles concernent divers aspects du paysage : le sol, les systèmes d'arrosage, la plantation, l'entretien des arbres et arbustes, les revêtements et leurs fondations, le paysagisme d'intérieur, les murs végétalisés, le génie végétal. Ces règles ne constituent pas un outil en tant que tel mais un recueil de conseils et une photographie des "bonnes pratiques" du secteur.

Echelle de projet

- Quartier/opération d'aménagement
- Espaces publics
- Tènements privés

Visée opérationnelle

- Gestion et organisation des chantiers
- Opérations de terrassement
- Plantations

Phase de projet concernée

- Réalisation

Étape de l'AEU₂ correspondante

- Action de suivi et d'accompagnement

DESCRIPTION

Les différentes règles professionnelles sont organisées comme suit :

- délimitation du domaine d'application ;
- définitions des termes utilisés dans le document ;
- énumération des règles techniques selon la phase de chantier, parfois accompagnées de schémas ;
- points de contrôle permettant de vérifier l'exécution ;
- annexes (compléments techniques spécifiques, exemples de méthodes, etc.).

Ces documents servent à la maîtrise d'œuvre lors de la réalisation des travaux d'aménagement urbains et paysagers. Ils alimentent les cahiers de prescriptions et de recommandations annexés au cahier des charges de cession de terrain ou de droits à construire dans le cadre d'une opération d'aménagement et/ou de construction et la charte chantier de l'opération.

Les décideurs et maîtres d'ouvrage peuvent exiger que les règles soient appliquées dans la réalisation de leurs projets : choix et périodes de plantation, précautions à prendre sur les chantiers pour préserver des sujets existants ou assurer la pérennité des nouvelles plantations, ou pour préserver les sols, etc.

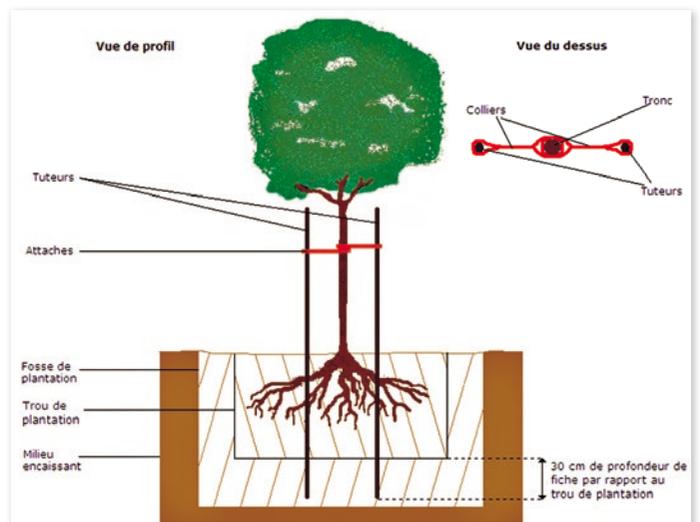
PRÉCISIONS

Les règles professionnelles sont la transcription et l'identification du savoir-faire des entreprises du paysage.

Fin 2013, les règles suivantes sont finalisées :

- travaux de sols, supports de paysage (P.C.1-RO),
- travaux de plantation des arbres et des arbustes (P.C.2-R1),
- travaux de mise en œuvre des gazons (P.C.4-RO),
- conception des systèmes d'arrosage (P.C.6-RO),
- travaux d'entretien des arbres (P.E.1-RO),
- travaux d'entretien des arbustes (P.E.2-RO),
- travaux de maintenance des systèmes d'arrosage (P.E.4-RO),
- travaux de terrassements des aménagements paysagers (C.C.1-RO),
- conception et la réalisation de baignades biologiques avec filtration intensive (C.C.10-RO)
- travaux de paysagisme d'intérieur : décors permanents en plantes naturelles (B.C.1-RO).

Les règles relatives à la plantation des arbres et des arbustes abordent le choix des plantes, le stockage des plantes sur le chantier, la période de plantation et la préparation des sols ainsi que la mise en œuvre.



Exemple de règle pour les arbres à tuteurage bipode - Source : UNEP - ©UNEP



ESPACES NATURELS ET ESPACES AMÉNAGÉS DE NATURE EN VILLE

LES RÈGLES PROFESSIONNELLES du paysage

EXEMPLE

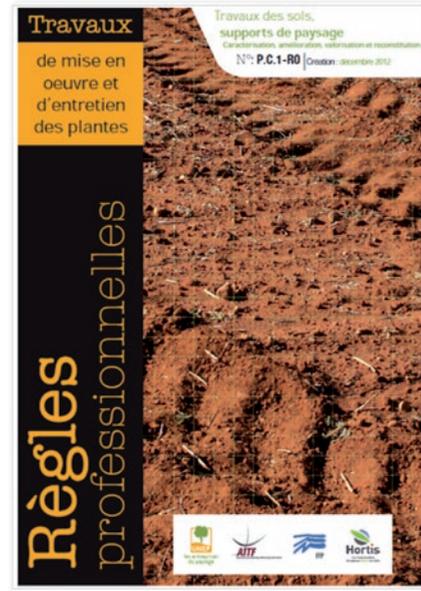
Les « travaux des sols, supports de paysage »

Les règles professionnelles P.C.1-RO « Travaux des sols, supports de paysage » abordent les sujets suivants :

- la valorisation du sol pour l'aménagement ;
- la qualité des sols en place et des matériaux apportés ;
- la reconstitution du sol ;
- la préparation des sols pour les plantations.

La partie « description et prescriptions techniques », incite les professionnels du paysage à valoriser les sols en place avant d'apporter sur le chantier des matériaux exogènes.

On y trouve par ailleurs des éléments consacrés au stockage et au déstockage des terres, à la mise en œuvre de mélanges terre-pierres et de substrats de plantation circulables.



Les Règles professionnelles du paysage - Source : UNEP - ©UNEP

Cible utilisateurs

- Bureaux d'études
- Collectivités

Accessibilité

En ligne

Source :

<http://www.entreprisesdupaysage.org/base-documentaire/regles-professionnelles/149-regles-professionnelles-finalisees>